

<https://www.snetap-fsu.fr/Pourquoi-la-semestrialisation-des-BTSA-est-une-voie-sans-issue.html>



Pourquoi la semestrialisation des BTSA est une voie sans issue !

- Pédagogie - BTSA -



Date de mise en ligne : mardi 4 mai 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Après la mise en place de l'expérimentation [BTSA](#) et le décret de juin 2020 qui a modifié le règlement général du brevet de technicien supérieur agricole, se mettra en place à partir de 2022 une refonte de tous les BTSA, en commençant par les BTSA TC et Viti-Oeno. Un des aspects de cette réforme est la possibilité pour les établissements (spécialité de BTSA par spécialité) de choisir le dispositif dit de semestrialisation.

Un danger pour les étudiant-es :

- parce qu'elle casse le caractère national du diplôme,
- parce qu'elle oublie les étudiant-es qui ne valideront pas leur semestre, avec un risque de "décrochage",
- parce que le dispositif prévoit une semestrialisation étanche (pas de compensation possible entre deux semestres),
- parce qu'elle risque d'écoeurer nombre d'étudiant-es en compressant certains modules, certaines disciplines dans un semestre,
- parce qu'elle implique une extrême difficulté pour changer d'établissement au cours de la formation,
- parce qu'elle représente un leurre pour le suivi de semestre à l'étranger et la validation des acquis/compétences.

Un danger pour les personnels

- parce qu'elle induit le passage en tout [CCF](#) du [BTSA](#) qui conduit à la perte du caractère national du diplôme,
- parce qu'elle porte atteinte à notre statut en annualisant/dérégulant nos services https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/btsa/btsa-renovation-faq.pdf,
- parce qu'elle se traduira par une augmentation de la charge de travail pour les enseignant.es, pour les coordinateur-ices de filière, pour le/la président-e adjoint-e de jury (validation des crédits, suivi des parcours individualisés,..),
- parce qu'elle renvoie aux établissements la gestion et le coût des examens,
- parce qu'elle introduit une évaluation de notre travail par la profession à l'occasion de l'habilitation à la semestrialisation

Ajoutons qu'avec cette réforme la logique de suppression des seuils, l'absence de répartition horaire dans les modules, la pluridisciplinarité non affectée et l'augmentation générale des heures d'enseignement non affectées... se poursuivent.

Ensemble débattons, échangeons sur cette réforme

REFUSONS COLLECTIVEMENT dans les équipes ce passage à la SEMESTRIALISATION

REFUSONS dans les Conseils d'administration ce passage à la SEMESTRIALISATION

[<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L283xH400/semestrialisation-1facc.png>]